

Nouveau : FPG FINB S&P/TSX composé plafonné BMO

L'ensemble du marché boursier canadien avec les garanties des FPG

Le fonds distinct investit dans le FINB BMO S&P/TSX composé plafonné (symbole : ZCN), un fonds négocié en bourse (FNB) canadien qui englobe plus de 200 des actions canadiennes les mieux classées, ce qui représente environ 95 % du marché boursier canadien.

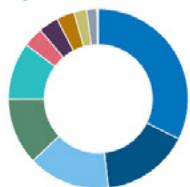
Pourquoi le FINB BMO S&P/TSX composé plafonné?

- Pour les investisseurs à la recherche d'une solution de croissance
- Accès à des actions canadiennes diversifiées
- Placement dans les actions canadiennes les plus liquides et les plus négociées
- Gestion professionnelle par BMO Gestion mondiale d'actifs

Pourquoi le FPG FINB S&P/TSX composé plafonné BMO?

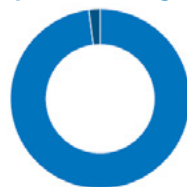
- Le fonds distinct investit dans le FINB BMO S&P/TSX composé plafonné (symbole boursier : ZCN), qui reproduit, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice S&P/TSX composé plafonné, déduction faite des frais.
- Tirez parti des avantages en matière de planification du patrimoine des contrats de fonds distinct, dont le transfert de richesse intergénérationnel rapide, confidentiel et efficace.
- Capital garanti à l'échéance et au décès¹, et protection contre les créanciers éventuels²

Répartition sectorielle



Produits financiers	32,36 %
Énergie	15,84 %
Matériaux	14,74 %
Industrie	12,03 %
Technologies de l'information	10,26 %
Services collectifs	3,61 %
Produits de première nécessité	3,55 %
Consommation discrétionnaire	3,23 %
Services de communication	2,29 %
Immobilier	1,83 %
Soins de santé	0,25 %

Répartition régionale



Canada	97,97 %
États-Unis	2,03 %

Principaux placements

Au 29 août 2025

Nom	Pondération (%)
Banque Royale du Canada	6,91 %
Shopify Inc.	5,79 %
La Banque Toronto-Dominion	4,35 %
Enbridge Inc.	3,54 %
Brookfield Corporation	3,16 %
Banque de Montréal	2,94 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	2,61 %
Mines Agnico-Eagle Limitée	2,44 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2,44 %
Canadien Pacifique Kansas City Limitée	2,38 %

Les placements du portefeuille peuvent changer sans préavis et ne représenter qu'un faible pourcentage des placements. Il ne s'agit pas de recommandations d'achat ou de vente d'un titre particulier.

Les placements, au 29 août 2025, sont ceux du FINB BMO S&P/TSX composé plafonné, lequel est entré en activité le 29 mai 2009. Le FPG FINB S&P/TSX composé plafonné BMO est entré en activité le 24 novembre 2025 et investit tous ses placements dans le FNB.

Codes de fonds et frais

Catégorie A	FPG 75/75	FPG 75/100
Frais d'acquisition initiaux	BLA9611	BLA9711
Reprise de commission (2)	BLA9601	BLA9701
Reprise de commission (5)	BLA9602	BLA9702
Catégorie F (prête-nom)	BLA9605	BLA9705
Catégorie F (au nom du client)	BLA9606	BLA9706
RFG*	FPG 75/75	FPG 75/100
Catégorie A	2,63 %	3,00 %
Catégorie A Prestige	2,28 %	2,90 %
Catégorie F	1,40 %	1,85 %
Catégorie F Prestige	1,10 %	s. o.

*Le Fonds est entré en activité le 24 novembre 2025 et les RFG ne sont que des estimations (y compris les frais de gestion, les frais d'assurance et les frais d'administration fixes de 0,25 % en plus des taxes applicables).

 Contactez-nous

Pour en connaître davantage sur les produits de BMO Assurance, veuillez appeler votre agent général ou votre bureau régional des ventes de BMO Assurance, téléphoner au 1 877 742-5244 ou envoyer un courriel à ClientServices.BMOLifeGIF@bmo.com

Région de l'Ontario : 1 800 608-7303

Région du Québec et de l'Atlantique : 1 866 217-0514

Région de l'Ouest : 1 877 877-1272

www.bmo.com/assurance/conseiller/



¹ Les produits de fonds distinct garantissent qu'au moins 75 % ou 100 % des dépôts (moins un montant réduit en proportion des retraits effectués) sont remboursés à la date d'échéance ou au décès du rentier. Les FPG BMO offrent des options de garantie de 100 % ou de 75 % des dépôts, selon l'option choisie. Pour en savoir davantage, veuillez consulter la Notice explicative sur les FPG BMO.

² La législation et la réglementation régissant cette protection diffèrent d'une province à l'autre. Dans certains cas, c'est la Loi sur la faillite et l'insolvabilité du fédéral qui s'applique. Consultez un conseiller juridique.

À l'usage des conseillers seulement

Les FNB BMO sont gérés par BMO Gestion d'actifs inc., gestionnaire de fonds d'investissement, gestionnaire de portefeuille et entité juridique distincte de la Banque de Montréal.

Les placements du portefeuille peuvent changer sans préavis et ne représentent qu'un faible pourcentage des placements. Il ne s'agit pas de recommandations d'achat ou de vente d'un titre particulier.

L'indice est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC ou de ses filiales (SPDJI) et le gestionnaire est autorisé à l'utiliser aux termes d'une licence. S&P®, S&P 500®, US 500, The 500, iBoxx®, iTraxx® et CDX® sont des marques de commerce de S&P Global, Inc. ou des membres de son groupe (S&P); et Dow Jones® est une marque de commerce déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones »). SPDJI est autorisé à utiliser ces marques de commerce aux termes d'une licence et le gestionnaire est autorisé à les utiliser, à certaines fins, aux termes d'une sous-licence. SPDJI, Dow Jones, S&P et leurs filiales respectives ne parrainent pas le FNB, ne l'appuient pas, n'en vendent pas les parts et n'en font pas la promotion. Ces parties ne font aucune déclaration quant au caractère opportun d'investir dans ce(s) produit(s) et ne peuvent être tenues responsables de toute erreur, omission ou interruption de l'indice.

Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du propriétaire de la police, et sa valeur peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les taux de rendement ne sont pas indicatifs des rendements futurs. BMO Société d'assurance-vie est le seul émetteur et garant du contrat d'assurance individuelle à capital variable FPG BMO. Ce document fournit des renseignements généraux. Pour obtenir de l'information détaillée sur les FPG BMO, veuillez consulter les dispositions de la police et la notice explicative.

Les produits FPG BMO sont offerts par BMO Société d'assurance-vie, une entité juridique distincte de BMO Gestion mondiale d'actifs et entièrement détenue par BMO Groupe financier. Les fonds distincts sont uniquement vendus par des gens détenant une licence d'assurance et ne sont pas considérés comme des FNB. Les frais des fonds distincts sont plus élevés que ceux des FNB, puisqu'ils comprennent des frais d'assurance pour garantir les dépôts à l'échéance ou au décès.

Assureur : BMO Société d'assurance-vie.

1078F (2025/11/24)